2026 | 049

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
09/04/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt six
Le 08 avril à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard
Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa
Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : Mme Laurence Roux

OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 ;

VU la loi n° 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité ;

VU le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, imposant aux collectivités d'assurer la sécurité des données qu'elles traitent ;

VU les recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) incitant les collectivités territoriales à nommer un point de contact pour la sécurité numérique ;

CONSIDÉRANT que la commune de Verson (4 113 habitants) s'appuie quotidiennement sur des outils numériques pour la gestion de ses services publics (état civil, restauration scolaire, finances, urbanisme) ;

CONSIDÉRANT la recrudescence des cyberattaques visant les collectivités locales et la nécessité de renforcer la résilience des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT que la désignation d'un référent cybersécurité permet de structurer la politique de prévention, de coordonner les actions de sensibilisation et d'assurer une interface avec les autorités (Préfecture, ANSSI, Gendarmerie) en cas d'incident ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de créer la fonction de Référent Cybersécurité au sein de la Commune de Verson.

ARTICLE 2 : Cette fonction a pour principales missions :

- Sensibilisation : Diffuser les bonnes pratiques informatiques auprès des agents et des élus.
- Veille : Suivre les alertes de sécurité et veiller à la mise à jour des systèmes de protection.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_049-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- Interface : Être le point de contact privilégié en cas d'attaque informatique et assurer le lien avec le Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO).
- Audit : Identifier les points de vulnérabilité critiques de la collectivité en lien avec le service informatique ou le prestataire externe.

ARTICLE 3 : Vincent MARIN-LAINE, en qualité de conseiller municipal, est désigné pour exercer cette mission.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, convention ou demande de subvention (notamment auprès de l'État dans le cadre des plans de relance cyber) nécessaires à la mise en œuvre de cette politique de sécurité.

Vote :
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

Le Maire,

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_049-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026